

RECOMMANDATIONS CONSULAIRES

- Sur les sites internet de l'ambassade de France à Varsovie et du consulat général à Cracovie :

Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ) - Pologne juillet 2016

Le quartier général JMJ France à Cracovie qui sera ouvert 11 rue Pedzichow du 18 juillet au 2 août aidera les Français à réaliser leur pèlerinage dans les meilleures conditions sur les plans spirituel et matériel. Il agira en lien avec le Consulat général de France à Cracovie qui sera saisi de tout problème consulaire.

Conseils aux pèlerins :

- Consulter le site des JMJ (jmj2016.catholique.fr) ainsi que le site polonais (en français) du Comité organisateur local (COL) des JMJ: <http://www.krakow2016.com/fr/>
- Prendre connaissance de la fiche « Conseils aux Voyageurs », consacrée à la Pologne, sur le site du Ministère français des Affaires Étrangères: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/pologne/>
- Voyager de préférence avec un groupe organisé par l'Eglise en France (votre diocèse, des communautés ou mouvements religieux). Vous serez encadrés, aidés si nécessaire, assurés pour les soins médicaux sur place et pour un éventuel rapatriement. Si vous voyagez seul, prenez contact avec le comité d'organisation local des JMJ (COL) pour une inscription, ce qui vous permettra d'obtenir une inscription forfaitaire comprenant au moins les transports locaux et une assurance (même sur place). L'assurance permettra d'être automatiquement soigné dans les dispensaires et hôpitaux.
- Du 1^{er} juillet au 3 août, la Pologne rétablit les contrôles aux frontières. Il convient de s'assurer que son passeport ou que sa carte nationale d'identité (CNI) sont en cours de validité (depuis le 01/01/2014, la validité des CNI délivrées à des personnes majeures entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 est étendue de 5 ans). Se référer à la note explicative sur le site du ministère français de l'intérieur : <http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-pologne.pdf> Si vous êtes un étranger résidant en France vous devrez disposer à la fois de votre passeport et de votre titre de séjour en France.

- Faire une photocopie et/ou un scan de votre passeport et/ou votre CNI. Ne pas conserver les deux documents et leur photocopie au même emplacement.
- Il est conseillé de consulter la fiche (en français) relative aux réglementations douanières préparée pour les pèlerins par les autorités douanières polonaises: https://www.granica.gov.pl/sdm/ulotka_fr.pdf
- La monnaie nationale est le zloty (1€ =environ 4,5 zł). Les cartes de débit et crédit sont couramment acceptées. Pour de menues dépenses, le paiement en liquide peut être exigé. Les chèques ne sont pas acceptés en Pologne. Les bureaux de change (« Kantors ») sont nombreux, comme les distributeurs automatiques de billets, mais ceux de Cracovie sont, compte tenu de l'affluence, susceptibles d'être affectés par des ruptures temporaires d'approvisionnement. Il est donc judicieux de se procurer des zlotys avant l'arrivée à Cracovie.
- En cas de perte d'argent, des transferts peuvent être effectués rapidement par les réseaux bancaires, en particulier Western Union. Avertissez votre famille ou vos amis que vous pourriez être conduit à leur demander d'effectuer un virement en votre faveur à partir de la France, en cas de vol de votre argent sur place.
- En cas de traitement médical, apporter les médicaments nécessaires ainsi que l'ordonnance médicale traduite en anglais, utile pour un éventuel réapprovisionnement.
- En juillet, les températures peuvent être élevées en Pologne ; penser à apporter des vêtements appropriés et le nécessaire pour se protéger du soleil.

